

BEYRIES



Beyries

Bulletin d'Informations Communales

Page 2

Le mot de Madame
le Maire

Page 2 à 5

Comptes-rendus des
Conseils Municipaux
et circulaire
préfectorale

Page 6

Quelques infos

Page 7

- Comité Municipal
des Jeunes
- Travaux voirie
- Mouvements et
événements

Page 8 à 11

Les actualités du
village :

- le feu du bois
- le tournage de la
vidéo du village
- Cinéloween à
Beyries
- le repas du
quartier Lasserre et
la Lande
- le repas du
quartier du château
- dire les lieux-dits
- le Club des Aînés



Photo Andoni



Photo Maël

Trimestriel - Novembre 2022 - N° 9

Le mot de Madame le Maire

Chers Beyrissoises et Beyrissois

Cette fin d'année, notre secrétaire de Mairie Martine Saint-Cricq fera valoir ses droits à la retraite. Au côté de Monsieur Darricarrère et de moi-même elle a oeuvré dans notre commune durant 22 ans. Des années durant lesquelles le métier de secrétaire de Mairie a considérablement évolué en se complexifiant.

La relève est assurée en la personne de Cindy NEYRET qui a pris ses fonctions au 1^{er} octobre 2022 en tant que remplaçante dans un premier temps.

Nous aurons l'occasion de remercier Martine pour son engagement professionnel et d'accueillir Cindy au cours d'une petite cérémonie.

Madame le Maire

Conseil Municipal du 19 septembre 2022

La secrétaire de Mairie prenant sa retraite au 1^{er} janvier 2023, Madame le Maire présente Cindy Neyret qui sera embauchée par le centre de gestion de la fonction publique des Landes à compter du 1^{er} octobre 2022 pour une durée de 3 mois avant ouverture du poste.

Marché public aménagement des 2 carrefours Calvaire et Église/Mairie

Estimation maître d'oeuvre: 54 022 € HT

BAUTIAA	69 884 €
LAFON TP	58 129 €
REY-BETBEDER	63 008 €
ROY	60 866 €

Le choix s'oriente vers l'entreprise Rey-Bedbeder, toutefois, des précisions doivent être demandées notamment sur le prix du mobilier urbain.

Compte-rendu des commissions

Communication : Le film sur la présentation de la commune a été réalisé le 10 septembre avec une participation pleine d'enthousiasme de quelques enfants.

Voirie : Devis d'élagage validé auprès de l'entreprise DEYRIS de Castaignos pour un montant de 2 268 € TTC.

Questions diverses

Le repas des aînés est programmé le 27 novembre 2022 au restaurant la Parenthèse à Sault de Navailles.

En fin de séance, Monsieur Thierry Saint-Dizier prend la parole en indiquant qu'il démissionne de son mandat de Conseiller Municipal qu'il assumait depuis 2014. Madame le Maire prend acte de cette décision en le remerciant pour son implication durant ces 8 dernières années.

Martine Hillotte, Maire de Beyries

Conseil Municipal du 10 octobre 2022

Travaux aménagement des carrefours

Suite à diverses demandes d'éclaircissement sur les différents devis notamment au niveau du mobilier urbain les estimations sont les suivantes :

BAUTIAA	69 884 €
ROY	60 886 €
REY/SPIE	57 501 €
LAFON.TP	56 501 €

Le Conseil Municipal retient l'entreprise REY-BEDBEDER pour le marché des travaux.

PLUI

Débat sur le projet d'aménagement et de développement durables des coteaux et vallées des Luys.

Le Conseil Municipal est favorable à l'ensemble des 4 enjeux du PADD et leurs objectifs :

- Structurer l'offre économique du territoire.
- Adopter la gamme des services et de commerces.
- Accueillir de nouveaux habitants.
- Préserver et affirmer l'identité du territoire.

Délibération subvention

Suite à la demande de subvention de l'association les CARNAVALEUX budgétisée pour

L'année 2022, il est délibéré pour le versement de cette subvention de 200 € .

Délibération sur le budget communal

Le conseil municipal adopte le référentiel M57 pour le plan comptable de la commune.

Questions diverses

Il est décidé que les lampadaires s'éteindraient à **22 h** afin de réaliser quelques économies d'énergie.

Le repas des plus de 60 ans est confirmé pour le **27 novembre** à LA PARENTHÈSE à Sault de Navailles.

Martine Hillotte, Maire de Beyries

Infos de la préfecture

Apparition de fissures sur les habitations

Vous trouverez (sur les deux pages suivantes) la circulaire émanant du cabinet de Madame la Préfète et concernant le phénomène de sécheresse/réhydratation.

La Mairie souhaite recenser les habitations concernées afin de déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Le secrétariat de Mairie est à votre disposition.

L'état de catastrophe naturelle permet de faciliter les démarches auprès des assurances.

Martine Hillotte, Maire de Beyries

Mont-de-Marsan, le 08 septembre 2022

Cabinet de la Préfète
Direction des sécurités
Service interministériel de défense
et de protection civiles

Affaire suivie par : Jean-Régis TOULZE
Tel : 05-58-06-58-24
Mél : pref.catnat@landes.gouv.fr

La préfète,
à
Mesdames et Messieurs les maires

OBJET : Demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle relatives à l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols de l'année 2022.

Nombreuses sont les communes qui sollicitent mes services pour demander de mettre en œuvre la procédure de catastrophe naturelle pour « Sécheresse/Réhydratation des sols ».

Dans ce contexte, il me semble important de rappeler les caractéristiques de ce phénomène, ainsi que les consignes relatives au contenu des demandes que vous pourriez déposer dans « iCatNat ».

1 – Description du phénomène de Sécheresse/Réhydratation des sols

Les sols argileux sont sensibles aux variations de la quantité d'eau présente dans le sol. En effet, les argiles ont la propriété de se rétracter en période de sécheresse, puis de gonfler sous l'effet de la réhydratation. Ce phénomène, à cinétique lente, de sécheresse et de réhydratation des sols, peut ainsi induire des déformations de la surface des sols (tassements différentiels) provoquant notamment l'apparition de fissures sur les bâtiments construits sur un sol sensible au retrait/gonflement.

2 – Consignes relatives aux demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle relatives à l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols

Compte tenu des connaissances scientifiques disponibles à ce jour, il est considéré que ces phénomènes se produisent lorsque deux conditions se trouvent conjointement remplies :

- d'une part, une condition géotechnique : un sol d'assise des constructions constitué d'argile sensible aux phénomènes de retrait et/ou de gonflement ;
- d'autre part, une condition de nature météorologique : une sécheresse du sol superficiel d'intensité anormale.

2.1 – Délais d'instruction des demandes

Les paramètres étudiés par Météo-France et le CEREMA pour caractériser l'intensité du phénomène sont nombreux et complexes et font l'objet de rapports comportant des données qui ne sont consolidées qu'en année N+1.

Par conséquent, les demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle relatives à l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols de l'année 2022 ne seront instruites qu'en 2023 par les ministères.

2.2 – Dates des demandes communales

Dans le but d'éviter la multiplication inutile des demandes pour une même commune au cours d'une même année, nous vous invitons à déposer vos demandes à partir du 1^{er} janvier 2023 et à fixer comme date de début de phénomène le 1^{er} janvier 2022 et comme date de fin de phénomène le 31 décembre 2022.

Ainsi, les dossiers seront étudiés pour les 4 trimestres de l'année en une seule fois.

Mes services (SIDPC) se tiennent à votre disposition pour tout élément d'information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Bien cordialement,



Françoise TAHÉRI

Quelques Infos

Déploiement de la fibre

À partir de février 2023, le déploiement de la fibre sera terminé et de ce fait ouvert à la commercialisation.

Des réunions d'informations seront organisées pour expliquer comment seront effectués les branchements avec les différents opérateurs.

Pour répondre à toutes questions concernant l'éligibilité, le raccordement, le déploiement de la fibre dans les Landes de façon générale, la foire aux questions vous pouvez envoyer un mail à _contact@pixl-fibre.fr

Recensement de la population

À partir de janvier 2023, les habitants de la commune seront sollicités pour le recensement INSEE.

Regroupement scolaire

124 enfants sont scolarisés sur notre regroupement :

47 enfants à Momuy

42 enfants à Nassiet

40 enfants à Castaignos

En raison de travaux au niveau de l'école, les enfants de Momuy seront accueillis dans la salle des fêtes attenante au hall des sports, à partir de janvier et pour plusieurs mois. La garderie se fera à Castaignos.

Un marché de Noël sera organisé le 9 décembre à Nassiet. Carnaval en interne à Castaignos le 24 février 2023. Fête de l'école certainement autour du 17 juin 2023.

Cinéma

Le 2 décembre, Beyries recevra en soirée le cinéma, la programmation n'est pas définie.

PLUi

Concernant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, deux réunions publiques seront organisées le 1er décembre 2022 à **18h30** à Bassercles et à **20h30** à Arsague.

Martine Hillotte, Maire de Beyries

Comité Municipal des Jeunes

La préparation de Noël

Le Comité des Jeunes va se réunir et vous proposer, comme l'an passé, de confectionner des boîtes cadeaux pour les plus démunis. Ces boîtes seront ensuite confiées à la Croix Rouge pour distribution à Noël lors des maraudes.

De plus, les jeunes proposeront de collecter des vêtements chauds, duvets, couvertures, et tout ce que vous voudrez bien donner pour réchauffer les cœurs des défavorisés.

MarieF

Travaux Voirie

La place de l'église

Enfin, les travaux de réfection sont finis et la place a retrouvé un aspect agréable. Le revêtement va se tasser progressivement.



avant



après

La boîte aux lettres

Dorénavant, vous pouvez trouver la boîte aux lettres sur la place de la Mairie. Elle est ainsi plus accessible en toute sécurité et plus visible qu'à son ancien emplacement, à côté de l'abribus.



Marie-F

Mouvements et Évènements

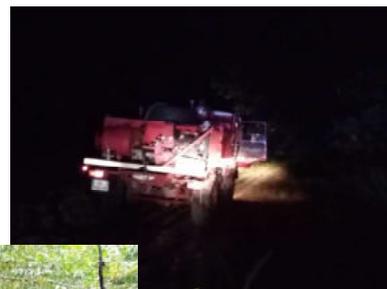
Nous avons la tristesse de vous annoncer le décès de Marc Bonte, survenu le 14 août dernier de façon brutale. Toutes nos pensées vont à sa famille.

Marie-F

Les actualités du Village

Le feu de forêt

Le 13 août dernier, à la tombée de la nuit, un éclair s'est abattu dans le bois près du chemin de la Lande. Les arbres en manque d'eau se sont enflammés aussitôt. Grâce à la vigilance de Madame Bonnefoy qui a vu la fumée, l'alerte a pu être donnée et les pompiers de St Sever sont intervenus pendant 5 heures. Les deux jours suivants, les beyrissois se sont organisés spontanément pour surveiller les fumerolles à tour de rôle et éviter que le feu ne reprenne sous la tourbe.



Marie-F

La vidéo du village

Le 10 septembre, les trois membres de l'agence Youca d'Anglet sont venus gratuitement tourner une présentation du village de Beyries. Le scénario se voulait simple avec l'objectif de montrer notre commune vivante, intergénérationnelle avec des habitants engagés. La vidéo montre les endroits clés comme l'église, la Mairie, le « Château », l'étape pèlerins... avec des enfants qui jouent et se déplacent d'un endroit à l'autre.

La vidéo sera mise sur le site internet très bientôt.



Marie-F

Cinéloween

Les « p'tits monstres » étaient réunis le dimanche 30 octobre à Beyries. Organisé par le Comité des fêtes, un premier rendez-vous d'Halloween où les enfants du village ont répondu présents !

Leurs déguisements ont effrayé les mauvais d'Halloween et ont fait place à un buffet de bonbons suivi d'une projection du film d'animation « Coco ».

Chacun et chacune, petits et grands sont repartis contents de cet événement au village.

Julien D.



Davantage de photos sur : <https://www.beyries.fr>

Le Repas du quartier Lasserre/Lalande

Le dimanche 11 septembre, s'est déroulée une nouvelle fête du quartier. Le temps au beau fixe a permis de nous installer à l'ombre de la haie du chemin de la Lande.

Cette fois-ci, pas de barbecue, comme ça, tout le monde était à table en même temps avec les victuailles de chacun.

Toujours une bonne ambiance avec le goût du partage et de la rencontre. À l'année prochaine.



Marie-F

Le repas du quartier dou Casteigt/Le moulin

Le dimanche 31 juillet, le repas du quartier « cami dou casteigt-chemin du moulin » a eu lieu chez Fabrice. Chacun a amené un plat et Jean-Guy, comme à son habitude, s'est mis à la plancha. Apéro avec modération et rigolade à volonté. À renouveler !



Dominique R.

Dire les lieux-dits

Le Cami dou Casteigt (chemin du château) qui va du croisement du calvaire au bas de Planté tient son nom à la présence du château appelé manoir par le Ministère de la Culture. Il est décrit comme une « petite maison noble du 17ème siècle, constituée d'un corps de logis à deux niveaux en double profondeur cantonné de deux pavillons.

Cette demeure conserve un ensemble de neuf cheminées à hotte droite qui en font son intérêt».

D'après la date de 1628 gravée sur le linteau d'une porte d'entrée, il a été construit par la génération d'avant François Dargelos, seigneur d'Argelos et de Beyries, époux de Catherine Desqueille, dont le décès a été acté le 28 septembre 1717.

À ce château étaient rattachées trois métairies : Planté, Bordessoule et Laulhé.

La famille avait pour devise latine « Deum time et vives » (crains Dieu et tu vivras).

Protecteur de la paroisse de Beyries, ses membres furent inhumés dans la nef de l'église Saint Blaise. Joseph Dargelos décédé en 1775 à l'âge d'environ 80 ans fut le dernier.

Sur les terres du château fonctionnaient les moulins du Houns et du Bec, moulins à eau à roue horizontale. Ils assuraient la mouture des céréales servant à faire le pain qui ensuite était cuit dans un four collectif comme celui qui a existé à Planté jusqu'au milieu du 20ème siècle.

Dans notre publication numéro 4, nous racontions l'assassinat de Louis Crabos, propriétaire du château pendant la révolution française en 1796.



Bernard B.

CLUB DES AÎNÉS DE BEYRIES

Soirée Moules Frites

C'est le 5 août 2022 dans la soirée que le club des aînés de Beyries avait organisé la soirée « Moules Frites ».

Dans l'espace extérieur entre Mairie et salle des fêtes. Sous les lumières et les fanions colorés ambiance « guinguette » se sont retrouvés plus de cent convives pour partager ce moment.

Une grande partie étant de Beyries mais aussi des villages voisins, se sont joints à nous pour participer à ce moment de joie, de convivialité et de bonne humeur. Cette soirée sera à renouveler, car elle a pu joindre l'utile à l'agréable.

Merci à toutes et tous



Le Président, Michel Hillotte